Adoption de restrictions communes à l'octroi de visa aux fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Sergueï Magnistky. Recommandation au Conseil

2012/2142(INI) - 23/10/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une recommandation à l'intention du Conseil sur l'adoption de restrictions communes à l'octroi de visas aux fonctionnaires russes impliqués dans l'affaire Sergueï Magnitsky.

Rappelant que la Russie était membre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et qu'elle s'était engagée à respecter pleinement les droits fondamentaux et l'état de droit, le Parlement souligne que l'arrestation de Sergeï Magnitsky, les conditions de sa détention et sa mort en prison constituent **un cas de non-respect des droits fondamentaux solidement documenté et grave**. Il considère que la procédure engagée à titre posthume à son encontre constitue une violation du droit international et du droit national et qu'elle montre clairement **le mauvais fonctionnement de la justice pénale russe**.

Malgré les conclusions de l'enquête de 2011 menée par le conseil présidentiel russe des droits de l'homme au sujet de l'illégalité de l'arrestation de Sergeï Matnitsky, de sa détention et du refus de lui donner accès à la justice, le Parlement constate que l'enquête s'embourbe, que les fonctionnaires impliqués ont été blanchis et que **certains d'entre eux ont même été affectés à la procédure engagée à titre posthume**. Ces éléments montrent à suffisance le caractère politique des poursuites contre Serguei Magnitsky.

Le Parlement rappelle également que la commission des affaires étrangères du Sénat des États-Unis a adopté une loi sur la responsabilité en matière d'état de droit concernant Sergueï Magnitsky, le 26 juin 2012, qui vise à imposer **l'interdiction de délivrer un visa aux fonctionnaires russes présumés être impliqués dans l'arrestation de Sergueï Magnitsky**. Dans un amendement oral adopté en Plénière, le Parlement indique en outre que plusieurs assemblées parlementaires d'États membres de l'Union comme les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Pologne ont déjà adopté des résolutions demandant instamment à leurs gouvernements de décréter des sanctions en liaison avec l'affaire Serguei Magnitsky, cependant que plusieurs autres assemblées parlementaires, au Portugal, en France, en Espagne et en Lettonie entre autres, ont commencé à élaborer des résolutions dans le même sens.

Dans ce contexte, le Parlement adresse au Conseil une série de **recommandations** qui peuvent se résumer comme suit :

- établir une **liste commune à toute l'Union des fonctionnaires responsables de la mort de Sergeï Magnitsky**, puis du camouflage des faits sur le plan judiciaire et, actuellement, du harcèlement incessant dont sont victimes sa mère et sa veuve;
- imposer et **appliquer une interdiction de visa à l'échelle de l'Union pour ces fonctionnaires** et geler les actifs financiers que ceux-ci ou les membres de leur famille proche pourraient détenir sur le territoire de l'Union;
- engager la Russie à mener une enquête crédible et indépendante sur tous les aspects de cette affaire dramatique et traduire en justice toutes les personnes impliquées;
- demander aux autorités russes de mettre fin à la corruption endémique que connaît ce pays et réformer son système judiciaire;

- aborder cette question avec plus de fermeté et de détermination au cours des réunions bilatérales UE-Russie en vue d'obtenir un véritable résultat.

Même si les restrictions en matière de visas et autres mesures restrictives ne sont pas en soi des sanctions judiciaires traditionnelles, le Parlement indique qu'elles peuvent constituer un **signal politique** traduisant la préoccupation de l'Union européenne, et qu'elles restent ainsi un instrument de politique étrangère nécessaire et légitime. Il encourage dès lors le Conseil à adopter une position cohérente et volontariste au sujet des autres violations graves des droits fondamentaux en Russie et inciter les autorités russes à remédier au climat actuel d'impunité.

Enfin, le Parlement appelle les autorités russes à respecter les valeurs fondamentales, comme l'état de droit et les droits de l'homme et les libertés fondamentales, comme préalable aux relations UE-Russie et au développement d'un partenariat stable et fiable entre les deux parties.